Date: le 10 avril 2019

Titre: Chancellerie - Rapports sur l'état des immeubles, Tokyo, Japon

Numéro de l'avis d'appel d'offres : 19-149996

Le paragraphe ci-dessous complète ou remplace le contenu correspondant des documents de demande de proposition émis le 6 mars 2019. Le présent document Q&R fait partie des documents contractuels; il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison du présent document doit être inclus dans la proposition de prix.

ADDENDA Nº 2

1. SUPPRIMER: Contract - Project Requirements p.8

SR 7.3	Frais proposés (en \$)	7.3	Tâche indépendante 3 – Évaluations de la criticité	<u>✓</u>	<u>Numéro</u>
					<u>d'article</u>
					<u>3.5</u>

REMPLACER PAR: Contract - Project Requirements p.8

SR 7.3	INCLUS	7.3	Tâche indépendante 3 – Évaluations de la criticité	<u>√</u>	<u>Nouveau</u>
					article 7.

2. INSÉRER: Évaluation de la criticité du diagramme d'exposition

Suivant la section SR 7 Autres évaluations indépendantes

Évaluation de la criticité du diagramme d'exposition

Application de l'évaluation de la criticité :

Chaque système et composant faisant l'objet d'un besoin ou d'un événement dans le REI doit être soumis à un <u>ensemble d'évaluations de la criticité</u>. L'évaluation de la criticité globale de chaque composant est calculée en trois (3) étapes et se fonde sur six (6) facteurs.

Les points et les codes de couleur sont établis à l'aide d'un système de classement pondéré à 6 points qui inclut les facteurs exhaustifs suivants :

N° d'article	Facteur d'évaluation de la criticité	Pondération
1	Durée de vie utile résiduelle moyenne	25 %
2	Indice d'état du système (IES) annuel dans le scénario d'absence de financement	20 %
3	Importance relative du composant	20 %
4	Risque de report de l'événement	15 %
5	Risque de dommages consécutifs à une défaillance	20 %

L'évaluation de la criticité de chaque composant est calculée en trois (3) étapes :

Étape 1 – Attribuer des points à chaque composant ou événement, comme indiqué dans les tableaux 1 à 5 ci-dessous.

Étape 2 – Attribuer une pondération aux points dévolus à l'étape 1.

Étape 3 – Additionner les points pondérés de chaque composant pour obtenir le total des points, comme indiqué dans les tableaux 1 à 5 ci-dessous, et les couleurs du diagramme d'exposition indiqué au tableau 6 ci-dessous.

Facteur d'évaluation de la criticité pour la durée de vie utile résiduelle moyenne, étapes 1 et 2 (tableau 1) :

Tableau 1 – Durée	Tableau 1 – Durée de vie utile résiduelle moyenne (pondération de 25 %)									
Durée de vie utile résiduelle moyenne	Contribution en points, étape 1	Points pondérés, étape 2								
1	0	0								
2	8	2								
3	15	4								
4	23	6								
5	30	8								
6	38	10								
7	45	11								
8	53	13								
9	60	15								
10	68	17								
11	75	19								
12	83	21								

13	90	23
14	95	24
15	100	25

Facteur d'évaluation de la criticité pour l'indice de l'état du système (IES), étapes 1 et 2 (tableau 2)

Tableau 2 – Indice de l'état du système selon le scénario d'absence de financement								
Description Contribution en points, étape 1 Points pondérés, étape								
IES du composant >10 % (mauvais)	0	0						
IES du composant de 5 à 10 %	50	10						
IES du composant de < 5 % (bon)	100	20						

Facteur d'évaluation de la criticité pour l'importance relative du composant, étapes 1 et 2 (tableau 3)

Tableau 3 – Importance relati	ve du composant (pondération	de 20 %)
Description	Contribution en points, étape 1	Points pondérés, étape 2
A10 FONDATION – Élevée	0	0
A20 CONSTRUCTION DU SOUS-SOL – Élevée	0	0
B10 SUPERSTRUCTURE – Élevée	0	0
B20 ENVELOPPE EXTÉRIEURE – Moyenne	50	10
B30 TOITURE – Moyenne	50	10
C10 CONSTRUCTION INTÉRIEURE – Faible	100	20
C20 ESCALIER – Faible	100	20
C30 FINITIONS INTÉRIEURES – Faible	100	20
D10 TRANSPORTS - Moyenne	50	10
D20 PLOMBERIE – Moyenne	50	10
D30 CVCA – Moyenne	50	10
D40 PROTECTION CONTRE L'INCENDIE – Élevée	0	0
D50 SYSTÈME ÉLECTRIQUE – Moyenne	50	10



Facteur d'évaluation de la criticité pour le risque de report de l'événement, étapes 1 et 2 (tableau 4)

Tableau 4 – Risque de report de l'événement (pondération de 15%)									
Description	Contribution en points Étape 1	Points pondérés Étape 2							
Conformité au code requise en raison d'une transformation ou d'un changement d'utilisation. La non-correction d'un état non sécuritaire peut entraîner une accélération de la détérioration, des dommages structurels ou des problèmes d'intégrité de	0	0							
Conformité au code requise en raison d'une transformation ou d'un changement d'utilisation. La non-correction d'un état non sécuritaire peut entraîner des répercussions notables sur les éléments structurels et l'intégrité de l'immeuble.	50	8							
Conformité au code requise en raison d'une transformation ou d'un changement d'utilisation. La non-correction d'un état non sécuritaire peut entraîner une incidence mineure sur les éléments structurels et l'intégrité de l'immeuble.	100	15							

Facteur d'évaluation de la criticité pour l'évaluation des dommages consécutifs, étapes 1 et 2 (tableau 5)

Tableau 5 — Évaluation des dommages consécutifs à une défaillance (pondération de 20 %)									
Description	Contribution en points Étape 1	Points pondérés Étape 2							

Défaillance : Entraînera d'importants dommages et coûts d'assainissement de l'immeuble (p. ex. des fuites dans les fondations endommagent l'intérieur de l'immeuble).	0	0
Défaillance: Entraînera des dommages et coûts d'assainissement de l'immeuble moyens (p. ex. une détérioration des portes extérieures entraîne des dommages notables pour les finitions intérieures).	50	10
Défaillance : Entraînera de faibles dommages pour l'immeuble (p. ex. une détérioration de la finition du plafond cause des dommages mineurs aux finitions intérieures).	100	20

Enfin, les points pondérés rassemblés sous chaque évaluation de la criticité sont appliqués à la cote de chaque composant sous forme de facteur qui se traduit dans les catégories initiales du diagramme d'exposition, comme suit :

Tableau 6—Code de couleur du diagramme d'exposition										
Description										
Criticité de renouvellement la plus élevée	0-30	Rouge								
Criticité de renouvellement moyenne	31-70	Jaune								
Faible criticité de renouvellement	71-100	Vert								



Exemple de diagramme d'exposition sommaire d'évaluation de la criticité définitif basé Uniformat de niveau 4

Criticality Assessment - Summary Recommendation Heat Map															
Level 4 Group Elements	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
B1010000-001-01-Floor Construction - General	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B1010000-001-02-Floor Construction - General	5.5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B1010000-001-03-Floor Construction - General	55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B1015004-001-01-Exterior Fire Escapes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B1020000-001-01-Reef Construction - General	55	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B2010000-001-01-Exterior Walls - General	69	67	65	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
B2020002-001-01-Windows - Aluminum	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
B2020002-001-02-Windows - Aluminum	82	80	78	76	75	73	71	69	67	65	10	10	10	10	10
B3025000-001-01-Roof Safe ty Anchors	82	80	78	76	75	73	71	69	67	65	10	10	10	10	10
C1000000-002-01-Interiors - General	83	81	79	77	75	38	38	38	38	98 93	38	38	38	38	38
C2010000-001-01-Stair Construction - General	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
D2020000-001-01-Domestic Water Distribution - General	82	80	78	76	75	73	71	69	67	65	28	28	28	28	28
D2020000-001-02-Domestic Water Distribution - General	80	78	76	75	73	71	69	67	65	38	38	38	38	38	38
D2024003-001-01-Domestic Hot Water Boilers	78	76	75	73	71	69	67	65	28	28	28	28	28	28	28
D2030000-001-01-Sanitary Waste - General	82	80	78	76	75	73	71	69	67	65	28	28	28	28	28
D2030000-001-02-Sanitary Waste - General	48	48	48	48	48	48	48	48	44	4	48	48	48	48	48
D3022000-001-01-Hot Water Boilers - General	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
D3025001-001-01-Heating and Cooling Circulation Pumps	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
D3034000-001-01-Packaged Air Conditioning (PAC) Units -	67	65	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
General															
D3034000-002-01-Packaged Air Conditioning (PAC) Units -	67	65	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
General				-	-							28	28	28	28
D3034001-001-01-PAC - Reaftap	80	78 65	76 28	75	28	71	69 28	67 28	65 28	28	28	28	28		28
D3041002-001-01-Make-Up Air Units	67	63	28	25	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
D3045000-001-01-Exhaust Ventilation Distribution Systems - General	82	80	78	76	75	73	71	69	67	65	28	28	28	28	28
D3045003-001-01-Exhaust Fans	75	73	71	60	67	65	28	28	28	28	28	28	28	28	28
D4010000-001-01-Emailer Fans D4010000-001-01-Sprinklers - General	70	68	66	65	63	61	99	57	55	18	18	18	18	18	18
D4010000-001-01-Sprinklers - General D4010000-001-02-Sprinklers - General	70	70	68	66	65	63	61	59	97	55	18	18	18	18	18
D4010000-001-02-Sprinsters - General D4030000-001-01-Fire Protection Specialties - General	5.5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D4030000-001-01-Fire Protection Specialties - General D4030000-001-02-Fire Protection Specialties - General	0	0	0	0	ō	0	0	ő	0	0	0	ō	ō	ő	0
D4095000-001-02-Fire Protection Specialities - General D4095000-001-01-Exhaust Hood & Duct Fire Protection	63	61	59	97	5.5	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
D5010000-001-01-Electrical Service & Distribution - General	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65
D5010000-001-01-Electrical Scruce & Distribution - General D5010000-001-03-Electrical Scruice & Distribution - General	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
D5012001-001-01-Distribution Panels and Breakers	73	71	69	67	65	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
D5012001-001-01-Distribution Panels and Breakers	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
D502 000 0-001-01-Lighting And Branch Wiring - General	65	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
D5037000-001-01-Egnang And Branch Wiring - General	73	71	60	67	65	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
D5037000-001-01-Fire Detection & Alarm Systems - General D5037000-001-02-Fire Detection & Alarm Systems - General	71	69	67	65	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
Doub Audu-out-Ott-Fire Detection & Alarm Systems - General	71	C/	67	65	20	200	200	20	202	20	200	20	202	20	200

3. SUPPRIMER: Section 5.2.1 à la page 6 de 15 du DP

5.2.1 Les soumissionnaires doivent indiquer un taux horaire sur le formulaire ci-joint intitulé «Partie II – Proposition de prix». Le taux horaire doit comprendre, mais pas nécessairement s'y limiter, tous les coûts découlant de l'exécution des travaux tels que décrits dans la présente DP; tous les coûts découlant de l'exécution de tout travail supplémentaire décrit dans la proposition du soumissionnaire (à moins d'avoir clairement été décrit comme étant facultatif); tous les frais de déplacement et les frais de subsistance; et tous les frais généraux, y compris les débours;

REMPLACER PAR : Section 5.2.1 à la page 6 de 15 du DP

5.2.1 Les soumissionnaires doivent indiquer un taux horaire sur le formulaire ci-joint intitulé «Partie II – Proposition de prix». Le taux horaire doit comprendre, mais pas nécessairement s'y limiter, tous les coûts découlant de l'exécution des travaux tels que décrits dans la présente DP; tous les coûts découlant de l'exécution de tout travail supplémentaire décrit dans la proposition du soumissionnaire (à moins d'avoir clairement été décrit comme étant facultatif); tous les frais de déplacement et les frais de subsistance; et tous les frais généraux, y compris les débours;



Tous les frais de voyage engagés par l'entrepreneur, ses consultants et ses sous-traitants en rapport avec les travaux seront à la charge de l'entrepreneur. Sa Majesté n'est en aucun cas responsable du paiement de ces frais de voyage.

4. INSÉRER : Contrat - Conditions supplémentaires

SC9. Les frais de déplacement et de séjour

- 9.1 Comme les déplacements à destination et en provenance des lieux du projet constituent une exigence obligatoire, tous les frais qui en découlent (y compris les frais d'obtention d'un passeport ou d'un visa, l'indemnité journalière sur les lieux des travaux, les frais de transport et de logement ainsi que les débours) sont à la charge de l'entrepreneur. Ces frais doivent donc être inclus dans la section C8. Montant du Contrat.
- 9.2 Lorsque les modifications au contrat donnent lieu à des déplacements supplémentaires ou prolongés réputés nécessaires par Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, en raison d'exigences extraordinaires et non prévues, et avec l'approbation du représentant du Ministère, Affaires étrangères Commerce et Développement Canada, assumera les frais supplémentaires de transport et d'hébergement. Ces frais sont établis d'après les dépenses réelles et raisonnables effectuées. Les personnes qui se rendront à l'extérieur du Canada auront besoin de vaccinations et de renseignements à jour sur la destination. L'entrepreneur est tenu de faire les démarches nécessaires pour se rendre sur place et pour régler les formalités d'immigration. On trouve des renseignements sur les voyages à l'étranger sur le site Web d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada: http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/index.php?did=10&dlabel=travel-voyage&lang=fra&merge=2&slabel=index

Le billet d'avion doit être limité à la classe économique à tarif plein. L'entrepreneur est tenu de rechercher les tarifs les plus bas possibles, y compris les vols charters et les autres réductions, et de réserver immédiatement après l'approbation de la présente convention, afin de bénéficier des tarifs les plus bas. Le MAECD se réserve le droit de limiter le remboursement de la portion aérienne lorsque le tarif approprié le plus bas n'est pas obtenu. Les surclassements en entreprise ou en première classe peuvent être payés personnellement par l'entrepreneur, lorsque cela est conforme à la politique de l'entreprise.

* Les frais de déplacement et de séjour supplémentaires ou prolongés (comme indiqué cidessus) seront calculés et remboursés sur la base d'une preuve de reçu et conformément à la directive sur les voyages du CT.

http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/app_d.php?lang=eng&let=B

MONNAIE - JAPON: Yen japonais (JPY)

- 9.3 Les déplacements à l'extérieur du Canada nécessitent la vaccination et l'information actuelle sur la destination. Les arrangements de voyage et toutes questions d'immigration sont la responsabilité de l'entrepreneur.
- 9.4 Vous trouverez des informations sur les voyages à l'étranger sur le site Web du MAECD: https://voyage.gc.ca/



Remarque : Bien qu'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, déploie tous les efforts voulus pour assurer l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements que l'on trouve sur son site Web, il n'en garantit pas l'exactitude ni l'exhaustivité et décline TOUTE responsabilité à cet égard.

9.5 Tous les déplacements doivent être préalablement autorisés par le représentant du ministère. Tous les paiements sont soumis à l'audit du gouvernement.

QUESTIONS ET RÉPONSES Nº 4

- **Q20.** Pourriez-vous préciser si des visas de travail sont nécessaires pour effectuer ce travail à l'ambassade du Canada au Japon et, dans l'affirmative, le MAECD aidera-t-il à obtenir ces visas?
- **R20.** Les citoyens canadiens qui utilisent un passeport canadien n'ont pas besoin de visa pour entrer au Japon pour des séjours touristiques ou d'affaires de moins de quatre-vingt-dix (90) jours. Faire référence à http://visaservicescanada.ca/countries/japan.php

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.